

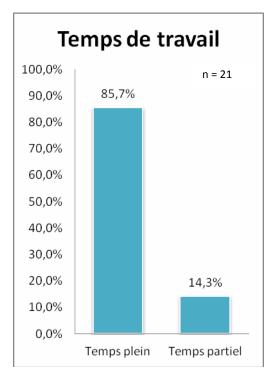
FICHE DESCRIPTIVE DE POSTE : AGENT D'ENTRETIEN OU DE TRAVAUX

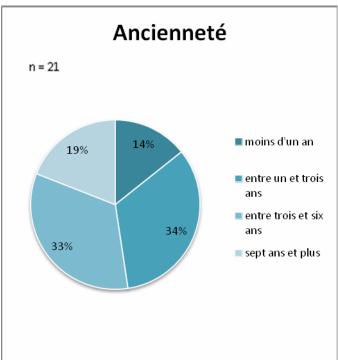
« Nb : cette fiche descriptive de poste a été construite en fonction des données récoltées lors de l'enquête métiers réalisée par l'ARRA en Rhône-Alpes au cours de l'été 2011. Elle s'appuie sur les réponses d'un échantillon de 21 agents d'entretien ou de travaux ayant répondu à l'enquête. Elle ne constitue donc pas une fiche de poste type mais plutôt une synthèse de données qui ont été observées à partir de situations réelles. »

Définition

L'agent d'entretien ou de travaux exécute, sous la responsabilité d'un chef d'équipe, le programme de travaux décidé pour l'entretien et la restauration des milieux aquatiques. Au contact direct du terrain, il joue également le rôle de relais auprès des acteurs locaux et usagers de la rivière (riverains, élus, etc.).

Données statistiques sur le métier en Rhône-Alpes





Mission principale

Travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau, des zones humides, des berges et des ripisylves (liste non exhaustive) :

- abattage, débroussaillage, plantations, broyage, fauchage, taillage, tronçonnage, élagage, bûcheronnage,
- protection de berges, entretien du cours d'eau, prévention contre les crues (enlèvement des embâcles etc.),
- génie végétal, aménagements (clôtures, petite maçonnerie...), petits aménagements piscicoles, lutte contre les espèces invasives (Renouées du Japon, ambroisie, jussie, etc.),
- suivi hydrologique (piézomètres, échelles), surveillance des étangs,
- ramassage des déchets, nettoyage

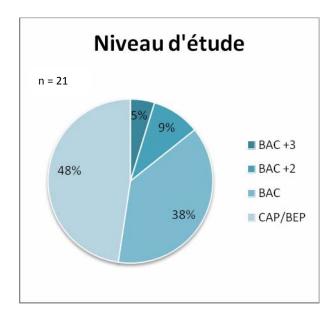
Missions secondaires

- Tâches administratives
- Gestion et entretien du matériel

Profil

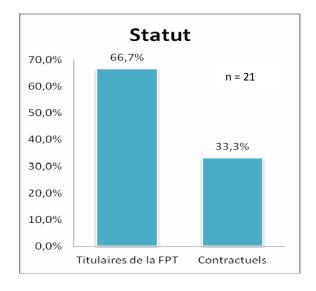
- Connaissances des milieux aquatiques et de la végétation (reconnaissance des espèces).
- Maîtrise des techniques (abattage, bûcheronnage, etc.) et du matériel utilisé (outils, machines agricoles...).
- Bonne condition physique.
- Autonomie, motivation, esprit de groupe / travail en équipe + relationnel avec les riverains.
- Organisation, sécurité.
- Attrait pour la nature, la protection de l'environnement.

Qualifications

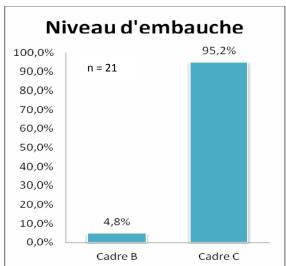


Les formations sont diverses. Certains postes peuvent bénéficier d'un soutien de l'État dans le cadre d'aide à la réinsertion professionnelle. Les personnes embauchées n'ont donc pas forcément de formation initiale en rapport avec l'eau, et bénéficient d'un apprentissage sur le terrain. Les formations relevées (CAP, BEP, BPA, BTSA) sont en rapport avec l'eau (entretien et travaux en rivière...), l'agriculture, la gestion et la production forestière, ou encore l'aménagement rural.

Statut et conditions d'embauche



 Les agents d'entretien ou de travaux peuvent passer le concours de la Fonction Publique Territoriale pour faire carrière au sein de collectivités publiques. Mais ces postes pouvant également faire l'objet d'aides à la réinsertion par l'État, il demeure une part non négligeable de contractuels.



 Salaire annuel net moyen d'après l'enquête emploi-salaire 2011 de l'ARRA: 16 868€ (attention, cette estimation se base sur un très faible nombre de réponses).